Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260828-D912026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 28 AOÜT 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 28 août 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 24 août 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN — Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, et Messieurs BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, URO

Absents excusés : Mesdames Patricia MOURET, Elodie PRIGENT, Maud QUERE et Messieurs Philippe BELEGAUD et Gilles RENAULT

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame MOURET à Madame BRIENT
Madame QUERE à Monsieur LE ROUX
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur RENAULT à Monsieur LASBLEIZ

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 91/2026
CONVENTION UTILISATION EMPLACEMENT STADE DE FOOT CIRCUIT DE VEHICULES RADIOCOMMANDES

Monsieur le Maire fait savoir qu'un club de véhicules radiocommandés vient d'être créé sur la commune. Le responsable de ce club a demandé à pouvoir utiliser une petite partie de l'espace enherbé situé à l'arrière du terrain d'honneur du stade afin de créer le circuit nécessaire à la pratique de l'activité.

Cet espace faisant partie du domaine communal, la passation d'une convention entre la mairie et le club est nécessaire afin de définir les modalités de sa mise à disposition.

Un projet de convention a été transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer à la convention de mise à disposition d'une partie du parking pour la création du circuit,
- Dit que la convention est établie pour la durée du mandat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Yannick LE GOFF.

Le Secrétaire de Séance,
Pascal BONNEAU